



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

Lexique télésanté au Québec

Collaborateurs

M^{me} Danielle Boué, Conseil interprofessionnel du Québec

D^{re} Josée Bourgault, Collège des médecins du Québec

M. François Bureau, Ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Julie Gélinas, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

M^{me} Antoinette Ghanem, Centre de coordination en télésanté, CUSM

M^{me} Chadia Kombo, Centre de coordination en télésanté, CHUM

M^{me} Marjolaine Lajoie, Ministère de la Santé et des Services sociaux

D^{re} Manon Poirier, Collège des médecins du Québec

M. Mathieu St-Gelais, Centre de coordination en télésanté, CHUM

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Bibliothèque et Archives Canada, 2023

ISBN : 978-2-550-93717-3 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2023

Table des matières

Principaux acteurs de la télésanté 1

Contexte 1

Introduction 1

Définition de la télésanté 2

Déclinaison de la télésanté 2

Terminologie 2

 Champs de pratique 2

 Spécialité/service 3

 Activité 3

 Téléconsultation..... 3

 Téléavis..... 3

 Téléassistance 3

 Télésurveillance 3

 Télééducation 3

 Télécomparution..... 4

 Technologie/système 4

Conclusion 4

Principaux acteurs de la télésanté

RQT	Réseau québécois de télésanté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CCT	Centre de coordination en télésanté
CEPPP	Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CMQ	Collège des médecins du Québec
FMOQ	Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
FMSQ	Fédération des médecins spécialistes du Québec
OIIQ	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Contexte

La pandémie liée à la COVID-19 a nécessité la mise en place de services à distance pour permettre la continuité des soins de santé tout en respectant les exigences de distanciation sociale. Voulant accompagner leurs membres dans ce changement de pratiques, plusieurs ordres professionnels ont défini des termes à utiliser pour nommer ou catégoriser les activités de télésanté. Dans le contexte d'urgence que nous avons connu, ces initiatives n'ont pas toujours pu être menées de manière concertée entre les ordres concernés.

Parallèlement à ces démarches corporatives, la mise en place au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'un cadre provincial d'évaluation de la performance en télésanté a nécessité une harmonisation de la nomenclature utilisée pour l'ensemble des intervenants ou professionnels offrant les services au sein du réseau public québécois.

Introduction

En 2022, le MSSS a mis en place un comité mandaté d'harmoniser les termes utilisés par l'ensemble des professionnels dispensant des soins virtuels au Québec. Formé de personnes représentant le Réseau québécois de la télésanté (RQT) et l'ensemble des ordres professionnels concernés, le comité avait comme tâches d'inventorier les termes actuellement utilisés et de proposer un nouveau lexique commun.

Comme point de départ, et pour assurer une compréhension commune de tous, il a été convenu d'utiliser le terme « télésanté » pour englober de façon inclusive l'ensemble des activités de soins virtuels, peu importe les professionnels ou les personnes concernés.

Le présent document résulte de ces travaux et vise à formaliser un lexique comportant l'ensemble des termes harmonisés à utiliser dans le cadre des soins et des services de santé virtuels au Québec.

Définition de la télésanté

On entend par télésanté :

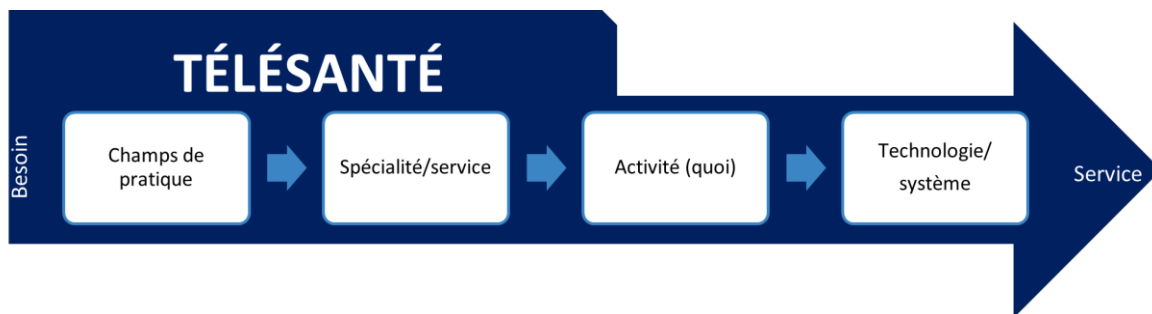
Une activité en santé et en services sociaux, livrée à distance, en mode synchrone¹ ou asynchrone², au moyen des technologies de l'information et de la communication.

Bien qu'elle soit définie comme étant une activité en elle-même, la télésanté constitue une modalité complémentaire qui s'ajoute à celles déjà en place pour offrir les soins et les services dans le réseau de la santé.

Déclinaison de la télésanté

Puisque la télésanté est un terme inclusif qui définit globalement les activités offertes virtuellement, la pratique quotidienne nécessite des précisions pour bien cibler les types de services virtuels offerts. À cet effet, la télésanté peut se décliner différemment selon qu'il s'agit du champ de pratique, de la spécialité ou du service concerné, du type d'activité et, enfin, de la technologie ou du système utilisé (schéma 1).

Schéma 1



Terminologie



Champs de pratique

Fait référence au domaine professionnel du prestataire de services :

- Médecine
- Soins infirmiers
- Ergothérapie
- Nutrition clinique
- Travail social
- Etc.

¹ La communication synchrone est une communication en temps réel entre deux interlocuteurs ou plus. Les échanges sont directs et instantanés.

² La communication asynchrone désigne toute communication qui ne se fait pas en temps réel. Les échanges entre les interlocuteurs se font en temps différé.



Spécialité/service

Fait référence à la spécialité ou au service du professionnel ou de la personne qui offre la télésanté. Concernant les spécialités, il peut s'agir par exemple de l'une des 60 spécialités médicales répertoriées par le Collège des médecins du Québec.

- Cardiologie
- Psychiatrie / santé mentale
- Neurologie
- Dermatologie
- Etc.



Activité

Fait référence au type d'activité de télésanté prodigué.

Afin d'éviter l'utilisation d'une multitude de termes, les pratiques en télésanté ont été regroupées en six activités principales. Celles-ci sont générales et couvrent l'ensemble des besoins dans la pratique clinique.

Téléconsultation

Activité exercée, à distance, par un professionnel afin d'offrir ses services auprès d'un usager ou de plusieurs usagers en mode synchrone ou asynchrone. La téléconsultation a pour but de poser ou de confirmer un diagnostic, de réaliser un suivi de l'évolution de la condition ou de réajuster un plan de traitement.

Téléavis

Activité exercée à distance par un professionnel auprès d'un autre professionnel, en mode synchrone ou asynchrone, permettant de donner son avis au sujet d'un cas clinique.

Téléassistance

Activité exercée à distance par un professionnel auprès d'un autre professionnel, en mode synchrone, permettant de l'assister dans l'exécution d'une tâche clinique.

Télésurveillance

Activité de surveillance exercée à distance, par un professionnel auprès d'un usager en mode synchrone ou asynchrone. La surveillance se fait à l'aide de données cliniques transmises par l'entremise de technologies de l'information et permet de déterminer le suivi clinique requis.

Télééducation

Activité exercée à distance, par un professionnel auprès d'une ou de plusieurs personnes (usager ou professionnel) en mode synchrone ou asynchrone, permettant le transfert de connaissances. Dans le cas d'un usager, la télééducation permet de fournir de l'information concernant sa maladie, ses symptômes ou les gestes à préconiser pour s'administrer un soin particulier.

Télécomparution

Activité exercée à distance en mode synchrone conjointement avec la magistrature, permettant à une personne visée par une démarche juridique liée à son état mental d'obtenir une audience ou une comparution dans des délais requis. Ce service est offert en partenariat avec le ministère de la Justice.



Technologie/système

Fait référence à la technologie utilisée pour rendre le service à distance.

- Visioconférence (avec système codec)
- Applicatif
 - Microsoft Teams, Zoom, Reacts, etc.
- Plateforme technologique
 - Plateforme de soins virtuels (PSV), plateforme de suivis virtuels en milieu de vie (SVMV), etc.

Conclusion

Le recours aux modalités de télésanté perdurera bien au-delà de la pandémie. Alors que la prestation de soins et de services virtuels est déjà intégrée dans la pratique de plusieurs professionnels et cliniciens, son évolution se poursuivra de manière indéniable dans les prochaines années. Il devient donc important d'adopter un langage commun dans ce secteur d'activité.

L'utilisation au Québec d'une nomenclature télésanté normalisée et harmonisée facilitera la désignation des soins et des services rendus en mode virtuel. De plus, cette nomenclature permettra de mettre en place des mécanismes de collecte de données comparables et fiables, rendant possible une évaluation plus précise du taux d'adhésion à la télésanté au Québec.



msss.gouv.qc.ca